

Pôle Hébergement, Accompagnement et Logement social  
Unité Hébergement et Inclusion Sociale  
Contact : ddets-huvs@isere.gouv.fr

Grenoble, le 06 avril 2022

## **AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE NUIT SUR L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE**

### **1. Eléments de contexte et enjeux**

Tout au long de l'année et dans le cadre de la politique de lutte contre le sans-abrisme, les acteurs de la veille sociale jouent un rôle déterminant en apportant une écoute et une aide de premier secours et en permettant ainsi l'amorçage d'un parcours d'insertion pour des personnes qui en sont souvent éloignées.

L'accueil de nuit s'inscrit pleinement dans le dispositif de veille sociale aux côtés du 115-SIAO, des maraudes et accueils de jour. Il intervient de manière complémentaire à ces services ainsi qu'aux services d'hébergement et d'accès au logement. Il permet, le temps de la nuit, **la mise à l'abri de femmes seules ou avec enfants orientées par le 115 ou les maraudes.**

Ces femmes et ces enfants peuvent y trouver une solution de repos en attendant une orientation adaptée à leur situation sociale, médico-sociale ou encore sanitaire. Ce dispositif sera considéré comme une continuité en soirée de l'accueil proposé par les accueils de jour sur la journée.

La mise en place de ce dispositif au **1<sup>er</sup> septembre 2022** permettra de répondre aux besoins locaux et de participer ainsi activement à la stratégie gouvernementale de lutte contre le sans-abrisme qui, conformément à l'instruction du 26 mai 2021 relative au pilotage du parc d'hébergement et au lancement d'une campagne de programmation de l'offre pour la mise en œuvre du Logement d'abord, se construit autour de deux grands axes :

- la mise en œuvre du Logement d'abord pour accélérer l'accès au logement des ménages sans domicile fixe avec un accompagnement adapté lorsqu'il est nécessaire,
- la mise à l'abri immédiate et inconditionnelle pour répondre aux situations d'urgence et de détresse.

### **2. Missions générales et attendus du dispositif d'accueil de nuit**

Il sera attendu de l'opérateur gestionnaire la mise en œuvre des missions suivantes :

- **Proposer un espace de répit dans un cadre sécurisé et bienveillant pour un public de femmes avec ou sans enfants**
  - Accès possible à une collation, boissons chaudes et autres produits d'hygiène et de santé.
- **Ecouter et évaluer**

- Favoriser un climat bienveillant et la création d'un lien de confiance avec les personnes accueillies.
- Procéder à l'évaluation sociale et à l'identification des besoins des personnes. Cette étape devra s'opérer en partenariat étroit avec le 115.
- Favoriser l'orientation vers des dispositifs adaptés et via la construction de partenariats avec les acteurs locaux
  - Être en lien continu avec le 115-SIAO pour favoriser la continuité des parcours des personnes ayant bénéficié d'un accueil sur le dispositif. Ce lien sera formalisé dans le cadre d'une convention partenariale établie entre le SIAO et l'accueil de nuit.
  - S'intégrer pleinement dans le tissu local en nouant ou renforçant les partenariats existants avec les acteurs du territoire (participation au besoin aux réunions organisées par la DDETS ou le 115). Un lien étroit sera donc à favoriser avec les acteurs de la veille sociale et notamment les accueils de jour en lien avec le 115.  
Cela permettra aux personnes accueillies de disposer, à leur sortie, d'informations et d'orientations vers des structures adaptées à leur situation (logement, structures d'hébergement, d'accès aux droits, aux soins, etc.). Des actions d'aller-vers ou de type permanences peuvent également être organisées au sein de l'accueil.
- Evaluer le dispositif
  - transmettre un rapport d'activité détaillé de l'action tant sur le volet quantitatif que qualitatif (conclusion d'une convention financière avec les services de la DDETS).

### 3. Caractéristiques attendues de l'action

#### Caractéristiques

- Porteur de projet : l'appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des personnes morales ayant une expérience dans le secteur social.
- Zone d'implantation : Grenoble et son agglomération.  
Bâtiment de la Ville déjà prévu dans un lieu de type collectif accessible en transports (Cf. Précisions dans l'Annexe 1 de cet appel à candidatures).
- Capacité prévue : 40 places
- Dispositif ouvert en soirée (7 jours/7) et toute l'année.
- Financement : le coût à la place est de 15 € par jour.
- Ce financement doit permettre la mise en œuvre de l'action avec les moyens matériels suivants :
  - les ETP (intervenants sociaux-éducatifs, veilleurs de nuit, fonctions supports, etc.).
  - Les frais de fonctionnement parmi lesquels la prise en charge des fluides du bâtiment, les fournitures, etc.

### 4. Modalités de sélection des candidatures

#### La constitution et l'envoi du dossier

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- la présentation de l'association ou de l'institution gestionnaire :
  - statuts, composition du Conseil d'administration,
  - organigramme,
  - éléments sur les activités, expériences et partenaires dans le domaine social, médico-social ou sanitaire.
  - La présentation détaillée du projet et du fonctionnement envisagé en précisant :
    - les moyens matériels et humains mobilisés (qualification, expérience professionnelle, nombre de professionnels, projet de service, etc.).

- Les modalités d'articulation du projet avec son environnement institutionnel et partenarial (115, accueils de jour, maraudes, dispositifs d'hébergement, acteurs médico-sociaux et sanitaires, DDETS, etc.).

### Critères de sélection

Les projets déposés seront analysés par une commission interne à la DDETS qui portera son attention sur les éléments suivants :

- La complétude du dossier de candidature transmis.
- La conformité du projet au regard des critères définis dans cet appel à candidatures.
- Le niveau d'expérience acquis ou démontré par les candidats.
- La qualité des prestations et des conditions prévisionnelles de fonctionnement présentées eu égard au coût du dispositif.
- La faisabilité du projet avec mise en œuvre opérationnelle pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- L'existence effective ou à venir de partenariats entre l'opérateur et les acteurs du territoire.

### Les modalités d'envoi

L'envoi des dossiers de candidatures devra se faire :

- par courriel en une seule fois sur la boîte fonctionnelle [ddets-huvs@isere.gouv.fr](mailto:ddets-huvs@isere.gouv.fr)
- et par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

*A l'attention de Mme GAUTHERIN  
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'ISERE  
Objet : candidature « Accueil de nuit »  
Cité administrative – Bâtiment 2  
1 rue Joseph Chanrion  
CS 20094  
38032 – Grenoble Cedex 1*

À l'issue d'une première analyse, les porteurs pourront être sollicités pour l'obtention d'informations complémentaires par les services de la DDETS.

## **5. Calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures**

<b>Echéances</b>	<b>Dates limites</b>
Publication de l'appel à candidatures	Le jeudi 7 avril 2022
Date limite de dépôt des candidatures	Le vendredi 13 mai 2022
Notification des résultats	Le lundi 13 juin 2022
Ouverture du dispositif	Le jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2022

## **Annexe 1 :**

Les locaux de la Ville situés au 55 rue Jouhaux sont d'une superficie d'environ 376m<sup>2</sup> comprenant les niveaux et espaces suivants :

<b>RDC</b>	<b>Premier étage</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 7 bureaux (41 m<sup>2</sup>, 8.9 m<sup>2</sup>, 13.5 m<sup>2</sup>, 11.3 m<sup>2</sup>, 24.1 m<sup>2</sup>, 10.8 m<sup>2</sup>, 26.9 m<sup>2</sup>) ;</li><li>- Un espace rangement 0.03 4,1 m<sup>2</sup> ;</li><li>- Un espace tisanderie 0.05 8 m<sup>2</sup> ;</li><li>- Espaces de circulation (7.8 m<sup>2</sup>, 9 m<sup>2</sup>, 9 m<sup>2</sup>) ;</li><li>- Sanitaires PMR de 4 m<sup>2</sup> et sanitaires de 3,6 m<sup>2</sup> ;</li><li>- Chaufferie 2,75 m<sup>2</sup>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 12 salles repos-détente (13 m<sup>2</sup>, 12.1 m<sup>2</sup>, 20.4 m<sup>2</sup>, 9,1 m<sup>2</sup>, 9.4 m<sup>2</sup>, 13.5 m<sup>2</sup>, 9.5 m<sup>2</sup>, 9.8 m<sup>2</sup>, 8.4 m<sup>2</sup>, 12.8 m<sup>2</sup>, 10.1 m<sup>2</sup>, 10.3 m<sup>2</sup>) ;</li><li>- Un espace rangement de 3.5 m<sup>2</sup> ;</li><li>- Un espace tisanderie 6.8 m<sup>2</sup> ;</li><li>- Espaces de circulation (24.4 m<sup>2</sup>, 6.9 m<sup>2</sup>, 8.06 m<sup>2</sup>) ;</li><li>- Sanitaires 2.7 m<sup>2</sup>.</li></ul>

Une visite de ces locaux pourra être envisagée au besoin avec l'opérateur.